

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

ARTICLE 1 – ORGANISATION

La société PackYourBags, sise 8 Boulevard Lelasseur 44000 Nantes, inscrite au RCS de Nantes sous le numéro 990473050 (ci-après « **L'organisateur** ») organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Voyage Surprise PackYourBags ».

Ce jeu n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook, Instagram ou Meta, qui se dégagent de toute responsabilité.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Le jeu est ouvert à toute personne physique :

- âgée de 18 ans et plus,
- résidant en France métropolitaine,
- disposant d'un compte Instagram valide et public,
- disposant d'une adresse e-mail valide.

2.2 Ne peuvent participer :

- les membres de l'équipe PackYourBags,
- toute personne ayant participé directement à l'organisation du jeu.

Une seule participation par personne est autorisée pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au jeu concours, il suffit de :

- ❑ Suivre le compte Instagram @packyourbags_ai
 - ❑ Aimer (❤️) la publication du jeu concours
 - ❑ Identifier en commentaire la personne avec qui le participant souhaiterait partir
- Sinon,
- ❑ Remplir le formulaire d'inscription disponible via la landing page dédiée au jeu

Toute participation incomplète ou non conforme sera considérée comme nulle.

ARTICLE 4 – DURÉE DU JEU

Le jeu débute le **09 février 2026** et se termine le **02 mars 2026** à 23h59.

Toute participation enregistrée après cette date ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 5 – DÉSIGNATION DU GAGNANT

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi l'ensemble des participations valides.

Le tirage au sort aura lieu le **05 mars 2026**.

Le gagnant sera contacté par e-mail et/ou message privé Instagram dans un délai de 7 jours après la fin du jeu.

Sans réponse du gagnant sous 30 jours, le lot sera considéré comme perdu et pourra être attribué à un autre participant.

Le tirage au sort sera effectué via un outil informatique automatisé garantissant un caractère aléatoire parmi l'ensemble des participations conformes.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications utiles concernant l'identité, l'âge, l'adresse email et la conformité de participation du gagnant.

Toute fausse déclaration, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera l'annulation immédiate de la participation et, le cas échéant, de l'attribution du lot, sans compensation.

ARTICLE 6 – DOTATION

Le jeu est doté d'un lot unique :

 Un voyage surprise pour 2 personnes en Europe, comprenant :

- 2 nuits / 3 jours
- Transport aller-retour inclus
- Hébergement : une chambre niveau "Confort"
- Petits-déjeuners inclus
- Dates de départ au choix du gagnant, sous réserve de disponibilité, entre **juin 2026 et septembre 2026**

La valeur commerciale indicative du lot est estimée à environ 840 € TTC.

Le lot est strictement personnel, non cessible, non échangeable, non modifiable et non remboursable.

Le gagnant et son accompagnant doivent être titulaires de documents d'identité valides pour voyager (carte nationale d'identité ou passeport selon destination).

Tous frais non expressément inclus dans la dotation (taxes locales, bagages supplémentaires, assurances, repas hors petits-déjeuners, transports locaux, activités optionnelles, dépenses personnelles) restent entièrement à la charge du gagnant.

En cas d'annulation ou de modification qui ne sont pas du fait de PackYourBags, ce dernier ne saurait être tenu responsable et ne saurait être dans l'obligation de rembourser le client ou réaliser à ses frais un nouveau séjour.

Les dates exactes, la destination et les modalités finales seront définies par PackYourBags en lien avec le gagnant.

PackYourBags agit uniquement comme organisateur du jeu concours et intermédiaire de réservation.

Il ne saurait être tenu responsable des prestations fournies par les transporteurs, hébergeurs ou prestataires tiers.

En cas d'annulation, retard, grève, conditions météorologiques, pandémie, décision administrative ou tout événement indépendant de sa volonté, PackYourBags ne pourra être tenu responsable et aucun dédommagement ne pourra être exigé.

ARTICLE 7 – FRAUDE / EXCLUSION

Toute participation comportant des informations erronées, incomplètes, falsifiées ou obtenues par des moyens frauduleux sera annulée.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement tout participant ayant tenté de tricher, de contourner les règles ou d'utiliser des procédés automatisés (bots, multi-comptes, fausses identités).

Aucune réclamation ne sera acceptée dans ces cas.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ POUR L'INSCRIPTION

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable :

- en cas de force majeure,
- de dysfonctionnement des réseaux Internet ou d'Instagram,
- de perte de données ou d'erreur de transmission.

Meta (Facebook et Instagram) décline toute responsabilité liée à ce jeu.

ARTICLE 9 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées (nom, prénom, email, identifiant Instagram) sont traitées par PackYourBags en qualité de responsable de traitement, exclusivement pour :

- la gestion du jeu concours
- la désignation du gagnant
- l'attribution du lot

Les données sont conservées pendant une durée maximale de 12 mois après la fin du jeu, puis supprimées. Ces données pourront également être utilisées par PackYourBags exclusivement pour transmettre des informations/communications complémentaires sur les produits et services de PackYourBags.

Conformément au RGPD (UE 2016/679), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données.

Ces droits peuvent être exercés à l'adresse suivante : privacy@packyourbags.ai

Aucune donnée ne sera vendue ni cédée à des tiers.

ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et l'acceptation des conditions générales d'utilisation et de ventes de PackYourBags, disponibles sur le site internet packyourbags.ai

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du règlement sera soumis au droit français.

ARTICLE 11 – ANNULATION / MODIFICATION DU JEU

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, reporter, écourter ou annuler le jeu concours à tout moment en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

ARTICLE 12 – CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est accessible :

- via la landing page du jeu : <https://app.packyourbags.ai/jeu-concours>.
- sur simple demande par e-mail à contact@packyourbags.ai

ARTICLE 13 – REMBOURSEMENT DES FRAIS

Les frais éventuellement engagés pour participer (connexion internet) pourront être remboursés sur simple demande écrite accompagnée de justificatifs, dans la limite d'un remboursement forfaitaire de 1 (un) €.

ARTICLE 14 – RESPONSABILITÉ DU PARTICIPANT – ASSURANCE – COMPORTEMENT – RISQUES PERSONNELS

Le gagnant et son accompagnant reconnaissent participer au voyage sous leur entière et exclusive responsabilité.

Ils reconnaissent être physiquement aptes à voyager et assument seuls tous les risques liés au séjour, notamment (liste non exhaustive) : accident, maladie, blessure, hospitalisation, rapatriement, invalidité ou décès.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de tout dommage corporel, matériel ou immatériel subi par le gagnant ou son accompagnant pendant le voyage, quelle qu'en soit la cause, y compris en cas d'accident, d'agression, de perte d'effets personnels, de maladie, ou de complications médicales.

Le gagnant est seul responsable de son comportement et de celui de son accompagnant durant l'intégralité du séjour.

Toute infraction aux lois locales, comportement dangereux, usage de substances illicites, trouble à l'ordre public ou acte contraire aux règles des prestataires engage exclusivement la responsabilité du participant.

En cas d'arrestation, poursuites judiciaires, amendes, incarcération, hospitalisation ou rapatriement du gagnant ou de son accompagnant, l'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable, ni financièrement, ni juridiquement.

Tous frais résultant de ces situations (frais médicaux, hospitaliers, juridiques, pénaux, rapatriement, hébergement supplémentaire, billets modifiés, etc.) resteront intégralement à la charge du gagnant.

Il appartient au gagnant de souscrire, préalablement au départ, toute assurance utile couvrant notamment : frais médicaux, responsabilité civile, assistance, rapatriement et annulation.

L'Organisateur agit uniquement comme organisateur du jeu concours et intermédiaire de réservation. Il ne saurait être tenu responsable des prestations fournies par les transporteurs, hébergeurs ou prestataires tiers.

La participation au jeu implique l'acceptation expresse de cette clause de responsabilité.

ARTICLE 15 – LITIGES

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution relève de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de l'Organisateur.